



Paris, le 26 MAI 2010

Direction générale  
pour la recherche  
et l'innovation

Service des entreprises  
du transfert de  
technologie et de  
l'action régionale

Département des  
politiques d'incitation à la  
R&D des entreprises

DGRI C1

Affaire suivie par  
Laurent NOUAZE-PRIET  
Hayette Louissi

Téléphone  
01 55 55 98 08  
Fax  
01 55 55 86 41

CirAgrément  
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

HAMMERSMITH MEDICINES  
RESEARCH  
HMR  
Cumberland avenue  
NW10 7EW LONDON  
ROYAUME UNI

A l'attention de Monsieur O BRIEN

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une demande pour être agréé en tant qu'organisme exécutant des travaux de recherche et développement (R&D) pour le compte de sociétés. Votre demande a été acceptée et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de R&D éligibles au titre du crédit d'impôt recherche (CIR).

Afin de permettre à votre donneur d'ordre de déclarer les montants des opérations de R&D éligibles au CIR, je vous recommande de les identifier dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre organisme figureront dans la liste des organismes agréés au titre du CIR sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Dans la perspective du renouvellement éventuel de votre agrément, je vous informe que toutes les informations concernant les dossiers d'agrément et le calendrier des dates de dépôt des dossiers de renouvellement sont disponibles sur le site internet du MESR : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Je vous saurais gré de me tenir informée de toute modification significative de votre activité ou des compétences de votre personnel qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ministre et par délégation  
Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald

P.J. : 2



Translation of the text of the decision originally written in French  
*This translation is for your information and has no legal value*

We received your request to be approved as an organisation carrying out R&D activities for the account of private companies.

We reviewed the documentation you sent us and we are pleased to let you know that your request has been approved. Please find the decision of approval as an appendix to this letter.

We would be grateful if you could keep us informed of any significant modification of your activity or competences. Such an evolution would require a re-examination of your application.

Contact data and information on your activity (address, telephone, field of expertise and years for which you are approved) will be included in the list of organisations and experts approved by the French Ministry of Higher Education and Research, which is published on Internet (address below). If you wish so, you may nevertheless ask the *Département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises* not to include you in this list.

Web site of the Ministry of Higher Education and Research : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)



Paris, le 26 MAI 2010

Direction générale  
pour la recherche  
et l'innovation

Service des entreprises,  
du transfert de technologie et de  
l'action régionale

Département des  
politiques d'incitation à la  
R&D des entreprises

## DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,  
vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des  
impôts,  
décide d'accorder un agrément à l'organisme :

### HAMMERSMITH MEDICINES RESEARCH

Cumberland avenue  
NW10 7EW LONDON  
ROYAUME UNI

Cet agrément est accordé au titre des années : 2010,2011.

Pour la ministre et par délégation  
Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald